

<b>Pour mémoire</b>			
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....			4 289,50
- Déficit d'investissement reporté .....			-3 295,02
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019</b>			
- Solde d'exécution de l'exercice .....			-190,10
- Solde d'exécution cumulé .. LIGNE 001 BP 2020 .....			-3 485,12
<b>Restes à réaliser au 31/12/2019</b>			
- Dépenses d'investissement .....			
- Recettes d'investissement .....			
		Solde	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2019</b>			
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....			-3 485,12
- Rappel du solde des restes à réaliser .....			
		Besoin de financt	-3 485,12
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
- Résultat de l'exercice .....			-825,68
- Résultat antérieur .....			4 289,50
		<b>Total à affecter</b>	<b>3 463,82</b>
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020</b>	
<b>A) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) LIGNE BP 2020 ...	<b>3 463,82</b>
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) . LIGNE BP 2020 .....	
<b>B) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....	

**Vote de l'affectation des résultats du Budget Assainissement :** l'affectation des résultats du Budget Assainissement 2019, telle que présentée, est approuvée à l'unanimité des votants et représentés.

**- Délibération sur la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour tout candidat aux élections municipales 2020 :**

L'article L2144-3 du CGCT permet à la commune de mettre la salle des fêtes à la disposition d'usagers divers et donc, éventuellement, de tout candidat pour des réunions électorales. Il revient au Conseil d'en fixer les conditions, en veillant à traiter tous les candidats de la même façon, le cas échéant par une mise à disposition gratuite. À l'occasion des prochaines élections, le Maire propose donc de prendre une délibération dans ce sens et d'accorder gratuitement l'utilisation de la salle des fêtes, pour une soirée ou une demi-journée, aux différents candidats aux élections municipales 2020 de Noailhac qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des votants, présents et représentés.

- **Demandes adressées par des usagers :**

- Limitation de vitesse sur VC n°8 (La Guille) : Certains habitants du secteur de La Guille se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes (animaux domestiques percutés). Ils demandent donc si la mairie pourrait limiter la vitesse. Le Conseil donne son accord pour limiter la vitesse à 50km/h sur cette portion de route et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant et mettre en place la signalisation.
- Écoulement d'eaux pluviales sur le chemin rural de Cognac : Les eaux pluviales sur le chemin rural de Cognac finissent le long de l'une des maisons. Il conviendrait de les capter par une grille doublée d'un caniveau, pour renvoyer l'eau en aval vers le versant sud. L'ouvrage à réaliser doit faire l'objet d'une étude et pourrait se situer sur le chemin communal, vers le milieu de la haie de conifères (qui devrait être coupée au printemps).
- Écoulement d'eaux pluviales à La Guille : Le propriétaire d'une maison à La Guille en bordure de la VC N° 8 se plaint de recevoir dans son terrain et dans les sous-sols de sa maison les eaux de pluie du fossé creusé le long de la route. Une grille très ancienne existe bien pour capter l'eau du fossé au droit de la maison et la conduire par une buse sous la route, prolongée par des canalisations ressortant en contrebas dans son terrain. Elle observe un dégât des eaux. Le Maire doit se rendre sur place avec le cantonnier afin de voir ce qui se passe, pour en reparler avec l'un des conseillers assureurs. En toute hypothèse, le propriétaire devra saisir son assurance. Il devra notamment lui indiquer si une détérioration des conduits est observée dans l'enceinte de sa propriété. Pour le futur, ce secteur demandera probablement une étude de Corrèze Ingénierie, intégrant le passage au droit de la maison suivante, située sur le côté nord de la voie.

- **Point sur les travaux en cours :**

Les travaux Place d'Astorg et PAB sont pratiquement réalisés pour les terrassements et pavages. Restent une marche, un muret de soutènement, la pose des bancs et quelques consolidations. Par contre, la pose des enrobés est différée dans l'attente d'un temps convenable. L'entreprise SIORAT ne revient sur le chantier que la semaine prochaine.

La finition des travaux de mise en lumière de l'église est conditionnée par la réalisation des enrobés.

Le garde-corps place de l'église devrait être complètement posé semaine 10.

L'élagage est réalisé sur les arbres communaux de l'école, mairie, place du 11 novembre et HLM, et les végétaux ont été broyés au moyen d'un équipement prêté par le SIRTOM. Certains habitants ont déjà bénéficié d'une mise à disposition gratuite des copeaux broyés ; du reliquat est disponible. L'élagage place de l'église se fera prochainement.

L'entreprise de couverture PRAT vient juste de réaliser les travaux d'étanchéité des bases de cheminées du bâtiment de l'école .

La fin du programme d'adressage est dans l'attente de la livraison des plaques commandées depuis deux mois (prévision début avril).

- **Point sur le projet du souterrain d'Orgnac :**

Nous avons été informés par courrier du GAL en date du 24 février dernier de l'avis « très favorable » du Comité de concertation en charge des projets de financement sur fonds européens (subventions FEADER/LEADER), pour le souterrain d'Orgnac. La phase 1 (Études) va bénéficier d'une subvention à 80% du montant HT. La phase 2 également, en principe, les fonds LEADER devant compléter ce que le CD19 nous donnera. Nous avons avisé le CD19 du décalage dans le temps de l'utilisation des subventions prévues pour ce projet au plan triennal (deux fois 3 500 €), du fait des contraintes imposées par le S.R.A. (DRAC) qui doit encore arrêter son programme en fonction de ses budgets. Le SRA doit aussi nous confirmer l'intervention de l'archéologue pressenti pour les fouilles (M. Dimitri Paloumbas-Odile) qui dit qu'il serait disponible dès cet automne.

- **Point sur l'endettement de la commune :**

Ce point est fait sur la base de la note jointe ci-après au compte-rendu.

- **Questions diverses :**

- Elections municipales : compte-tenu de la propagation du Coronavirus, des dispositions doivent être prises pour limiter les contacts entre les personnes. Nous attendons les directives plus précises des services de l'État. Les élections sont maintenues.
- Date de la prochaine séance du Conseil Municipal (installation du nouveau Conseil). Si tous les candidats sont élus au 1<sup>er</sup> tour, le prochain conseil municipal, qui sera convoqué par le Maire sortant, pourrait se tenir le vendredi 20 mars 2020 à 20h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance du Conseil à 22h30.

## NOAILHAC – Note sur l'évolution de l'endettement durant la période 2014 / 2020

Durant cette période de 6 ans, les investissements réalisés ont été assez lourds : environ 2 Millions d'euros TTC sur équipements, bâtiments, infrastructures diverses, et, au surplus, plus de 400.000 € sur la voirie ou aménagements assimilés (passés en investissements ou fonctionnement voirie).

Hors voirie, les plus gros investissements ont été : la restauration de l'église (1.316.000 €TTC), le P.A.B. (378.000 €), la séparation des réseaux des eaux usées/eaux de pluie (83.800 €), espace découverte phases 1 et 2 (82.000 €), éclairage extérieur église (41.800 €), retable (27.300 €), chauffage église (19.700 €), achat camion (18.600 €), accessibilité, adressage, rando musées, zinguerie, bâtiments divers, matériel informatique, etc...

Comment notre dette (capital + intérêts à rembourser) a-t-elle pu évoluer entretemps ?

<u>Dette en 2014 :</u>	<u>Dette (en €)</u>	<u>Montant des annuités (€)</u>
- Budget principal	180 131	18 993
- Budget assainissement	228 132	9 919
<b>Total (capital et intérêts) :</b>	<b>408 263</b>	<b>28 912</b>

### Dette en 2020 :

- Budget principal	291 084	17 378
- Budget assainissement	168 619	9 919
<b>Total :</b>	<b>459 703</b>	<b>27 297</b>

### Dette en 2022 (sans nouvel emprunt) :

<b>Total :</b>	<b>405 109</b>	<b>27 297</b>
----------------	----------------	---------------

### Commentaires :

- Malgré l'importance des investissements sur la période, l'endettement de la commune est resté relativement stable.
- Sans nouvel emprunt, l'endettement global repasse sous celui de 2014, dès 2022. Cela reste un endettement un peu fort mais les ressources du budget de fonctionnement permettent d'assurer le remboursement des annuités.
- Dès 2020, les annuités de remboursement sont inférieures à celles de 2014.

Ces résultats s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Ressources dégagées sur excédents de fonctionnement ;
- Importance des subventions de l'État, du CD19 et de l'Europe, récupération FCTVA, et souscription publique église (rappelons que pour les travaux de l'église, le reste à charge final s'est limité à 71.000 €) ;
- Renégociation et compactage des emprunts avec le Crédit Agricole.